

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 juillet 2010

Enrayer la signalisation commerciale sauvage pour protéger nos paysages

La richesse des paysages du Grand Site de France[®] Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault contribue à sa renommée, son attractivité et mérite d'être préservée. Toutefois de nombreux dispositifs sauvages de signalisation commerciale en bordure de routes dévaluent nos paysages.



C'est pourquoi la Communauté de communes et les cinq mairies du Grand Site de France[®] Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, accompagnées par les services de l'Etat et le Conseil Général, s'engagent dans une démarche de mise en cohérence de la signalisation commerciale non réglementaire.

Les objectifs principaux sont de :

- ✧ Réduire les nuisances visuelles dans les agglomérations et en rase campagne
- ✧ Mieux signaler les prestataires
- ✧ Améliorer la lisibilité pour les usagers en déplacement

Pour cela, la Communauté de communes invite les professionnels qui ont des dispositifs en infraction à retirer leur(s) panneau(x) et, si cela est possible, à entrer dans de nouvelles formes de signalisation plus sobres, plus lisibles et réglementaires telle que le Système d'Information Locale géré par le Conseil Général. Les prestataires susceptibles de bénéficier de solutions de remplacement seront accompagnés dans ce sens afin de ne pas pénaliser leurs activités économiques.

Une première campagne de dépose automatique des dispositifs en infraction sera menée à **l'automne après contact individuel** avec chaque personne concernée durant l'été.

Contact presse :

Marion MOUTET

marion.moutet@cc-vallee-herault.fr

04 67 57 04 50